



Bonjour, les amis !

Notez bien dans vos tablettes !

Cette année, les portes ouvertes du printemps auront lieu :

**Le samedi 13 mai 2017, à partir de 14h,
et le dimanche 14 mai 2017, à partir de 10h.**

VENEZ NOMBREUX !

Nos animaux vous attendent.

**Et n'oubliez pas : l'Assemblée Générale annuelle
aura lieu le 7 juin 2017, à 20h,
salle Valmy, rue Flandres – Dunkerque,
à Châlons-en-Champagne.**

HORAIRES DU REFUGE

Du 1^{er} mars au 31 octobre

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 14h30 à 18h30.

Le dimanche, de 10h à 12h, **fermeture hebdomadaire le jeudi.**

Du 1^{er} novembre au 28 février

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, de 13h30 à 17h30.

Le samedi de 13h30 à 16h30, le dimanche de 10h à 12h.

Fermeture hebdomadaire le jeudi.

TARIFS PRATIQUES EN 2017 :

Adoption d'un chien 205 € (160 € s'il a plus de 5 ans)

Adoption d'un chat : 95 €

Adhésion annuelle ouvrant droit à pension canine : 12 €

Pension : hébergement par nuit : 10,50 €,

19 € pour 2 chiens dans le même box

Supplément pour chauffage : 5 € par nuit

Journée en fourrière : 10,50 €

Puce électronique : chien – 50 €, chat – 35 €

Vaccination contre la rage : 23 €

Frais de gestion (recherche propriétaire...) : 20 €



Athos 11, Page 16

La Lettre d'Athos

A.C.P.A.



*Bulletin d'information de l'Association Châlonnaise de Protection des Animaux
Imprimé ACPA - ne pas jeter sur la voie publique*

Refuge «Charlotte Even» - Chemin du Platier

51510 FAGNIERES - Tél : 03 26 70 54 70

Site Internet : www.refuge-acpa.fr

e-mail : contact@refuge-acpa.fr

LE MOT DE LA PRESIDENTE ...

25 550 !!!

Non ! Non ! Non !

Ce ne sont pas les chiffres du Loto ! Mais c'est bien le total annuel (en moyenne) des écuelles grandes et petites pour satisfaire l'appétit de nos protégés chiens et chats confondus.

En effet, ramené à l'année, c'est environ 70 animaux qui sont hébergés au quotidien, ce qui nous donne grosso-modo 13,5 tonnes de croquettes (8,5 tonnes en achat, 2 tonnes offertes par 30 Millions d'Amis et 3 tonnes de dons récoltés dans les magasins partenaires).

Sous cette avalanche de chiffres, on comprend bien le montant des factures... rien que pour la nourriture !

Cela confirme combien votre aide nous est précieuse.

D. SACHET-RONDEAUX

*La rédaction : Mmes D. Sachet - Présidente, J. Rondeaux, secrétaire,
Melle M-N. Albert, M. D. Game, Mme E. Génel, Melle B. Sachet.*

Hommage à Madame Pavani.

Le refuge « Charlotte Even » est en deuil.

En effet, Madame Pavani nous a quittés. Elle était un de nos membres très actifs et ce depuis une quarantaine d'années. C'était un des membres du Conseil d'Administration depuis de nombreuses années.

Elle a œuvré auprès des animaux aussi bien lors des distributions de nourriture que pour le nettoyage des boxes, les enquêtes pour maltraitance, et la fabrication d'objets décorés et variés, proposés aux amis des animaux lors des « portes ouvertes » où elle excellait à la pâtisserie.

Toute l'équipe du refuge, bénévoles et employés, gardera de cette amie généreuse, souriante et efficace un souvenir ému.

Madame Pavani nous manque...

Visite des Services Vétérinaires (août 2016)

Durant la première quinzaine du mois d'août dernier, Monsieur l'Inspecteur des Services Vétérinaires (D.D.C.S.P.P.), mandaté par la Préfecture de la Marne, est venu contrôler l'état sanitaire des animaux et la qualité de tenue des registres obligatoires.

Après quatre heures passées au sein du refuge, il en est ressorti que les animaux sont, et vivent, dans la plus grande propreté, et qu'ils sont très bien soignés. Leur hébergement répond aux attentes de Monsieur l'Inspecteur, de même que la tenue de tous les registres obligatoires. Nous pouvons donc conclure en disant que notre refuge est parfaitement entretenu et que les animaux y sont très bien soignés.

Quelques excuses : notre site est actuellement hors service, nous vous prions de nous en excuser. Nous cherchons des solutions pour le rénover et le remettre en activité le plus rapidement possible.

Quelques rappels réglementaires, pour information...

« Nul n'est censé ignorer la loi », nul n'est censé non plus n'en retenir que la partie qui le favorise. Avec les moyens modernes d'information, chacun peut obtenir les renseignements dont il a besoin, en consultant les sites des différentes structures administratives, ministère de l'agriculture, département, collectivités locales.

Voici quelques références qui peuvent être utiles.

A lire avant de livrer son chat à la rue, et (ou) avant d'instaurer un lieu de nourrissage pour chats errants.

chat errant, chien errant, divagation, fourrière,

définitions et mesures à mettre en œuvre :

CODE RURAL : art. L211-22, L211-23, L211-24, L211-25, L211-26, L211-27, L215-5, L223-11, R211-12, R221-27, R221-34, R221-35, R223-37, R228-8,

ARRETES MUNICIPALES : Ville de Châlons-en-Champagne

N°ARR-2013-VII-0775 (réglementation dans les espaces publics)

Jets de nourriture aux animaux,

**REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS-N° 6 bis-Mars 1985, Article 120**

Identification des animaux, responsabilité civile,

**Loi du 1^{er} janvier 2015, portant sur l'identification des animaux,
y compris des chats dits « libres ».(arrêté du 3 avril 2014)**

Nouvelles conditions de vente des animaux de compagnie.

CODE RURAL : R 213-1 à R213-10

CODE DE LA CONSOMMATION : AL211-AL1-2-3-4-5-17-18

Du nouveau au refuge...

...7 nouvelles communes partenaires.

Dans le cadre d'une action menée depuis plusieurs mois et destinée à faire connaître notre refuge, des contacts ont été pris avec des communes du département ne disposant pas de fourrière, pour leur proposer de passer une convention leur permettant de nous confier leurs animaux errants, ou de renouveler cette convention si elle existait déjà et était plus ou moins tombée en désuétude.

A ce jour, 97 communes ont signé cette convention, sous la forme d'une subvention versée au refuge et calculée au prorata du nombre d'habitants recensés. Ces 97 communes représentent 107 426 habitants, soit presque 20% de la population totale du département.

Dans les 6 derniers mois, Cuperly, Dampierre-au-Temple, Gourgançon, Oignes, Poix, Saint-Hilaire-au-Temple et Saint-Thomas-en-Argonne se sont joints à nous et complètent la liste publiée dans le n° 10 de ce bulletin.

Ces communes, ou leurs habitants, peuvent apporter à la fourrière les chiens et chats errants recueillis sur leur territoire.

Si des animaux trouvés et apportés à la fourrière sont identifiés comme appartenant aux habitants de ces communes, les propriétaires des animaux seront avertis de leur présence en fourrière dans les délais les plus brefs. Il en est de même pour tout animal identifié arrivant en fourrière.

Les animaux accueillis en fourrière y seront gardés pendant deux semaines. Ils y seront logés, nourris et soignés si nécessaire.

Leur propriétaire pourra les y reprendre sur présentation des carnets justifiant de la possession de l'animal, et du respect des dispositions légales (vaccins, tatouage, enregistrement, statut des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie), et après règlement des frais de fourrière (hébergement, frais de gestion).

Au-delà de ces deux semaines, ou en cas d'abandon formellement exprimé par le propriétaire, les animaux seront remis à l'A.C.P.A., qui les proposera à l'adoption.

Les coordonnées de l'adoptant ne seront pas communiquées à l'ancien propriétaire.

VU de MA NICHE...Rintintin, mon héros !



Comme beaucoup de toutous de ma génération, je connais Rintintin, ce superbe berger allemand qui faisait le bonheur et la fierté du petit caporal Rusty dans la célèbre série télévisée des années 60.

Mais peu d'entre nous savent que Rintintin fut une des premières stars françaises d'Hollywood.

Eh oui, car Rintintin était français !

Né en septembre 1918 dans un chenil de l'armée allemande situé entre Bar-le-Duc et Verdun, il est sauvé, après un bombardement, avec sa mère Betty et ses 4 frères et sœurs, par des soldats américains qui recueillent la petite famille. Le caporal Lee Duncan adopte deux chiots, un mâle et une femelle, qu'il appelle Nénette et Rintintin, en hommage à deux poupées en laine à la mode que les enfants lorrains fabriquaient pour les offrir aux soldats comme porte bonheur. Ces poupées avaient été créées par le dessinateur Francis Poulbot, qui les avait baptisées des surnoms affectueux partagés avec sa femme sauf que lui était Nénette et elle Rintintin.

A la fin de la guerre, lors de son retour aux States, Nénette meurt pendant la traversée.

Lee Duncan constate que Rintintin est d'une grande intelligence et a des capacités physiques exceptionnelles, notamment celle de sauter une barrière de 4 mètres de haut. Remarqué par le producteur Darryl Zanuck, Rintintin va être le héros d'une trentaine de films entre 1922 et 1931.

Rintintin meurt en Août 1932 mais sa légende va lui survivre car ce sont plusieurs de ses descendants qui vont tourner dans la série télévisée.

Rintintin comme toute star a son étoile sur Hollywood Boulevard, mais conformément à la promesse de Lee Duncan, il est enterré au cimetière des chiens à Asnières.

Vu de ma niche, bravo Monsieur Duncan qui avez tenu votre promesse de ramener Rintintin sur son sol natal.





L'union fait la force,

Rejoignez- nous !

Si vous êtes déjà adhérents, pensez à renouveler,
si ce n'est pas déjà fait, votre cotisation pour 2017.

Vous pouvez utiliser le bordereau ci-dessous
pour effectuer le versement de votre don,
ou vous adresser directement à la comptabilité.

Votre reçu fiscal vous sera remis sitôt votre don enregistré.

A.C.P.A.

Bordereau de Remise de Don – 2017

M, Mme, Melle :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Membre adhérent à partir de 12€

Pour nous permettre de vous renvoyer les justificatifs de vos versements, une enveloppe timbrée sera la bienvenue,

MERCI !



*C'est Gaïa qui a eu l'honneur d'ouvrir le bal.
Parce qu'elle est très sage.*



Et moi, dis, et moi,
j'ai bien défilé ?

*Ils ne pouvaient pas tous
venir jouer les vedettes,
certains n'étaient présents
qu'en photos, mais ils ont eu
leur part de succès.*



Fizz



Gus (adopté)



Paco



Jui



Hougy

Quant à ceux qui sont sagement restés au refuge, ils attendent, avec espoir et patience, de rencontrer une nouvelle famille qui les sortira de derrière leurs grilles.



Pour les collectionneurs :
La maison Paul LEBRUN,
de Cramant
nous offre de nouvelles capsules.
Dessin original de A. Otsmane
à vendre 5€ l'une,
au profit de l'ACPA.



**Le centre commercial
Carrefour Croix-Dampierre
organisait
les 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 mars
la « semaine du chien »
l'A.C.P.A.
y était présente.**

*Pendant toute cette semaine d'activités organisées autour du chien « dans tous ses états », bénévoles et employés se sont relayés pour assurer la présence de l'A.C.P.A. à cette manifestation, tout en continuant d'assumer le fonctionnement habituel du refuge.

Merci à tous pour leur indéfectible bonne volonté !

*Quelques-uns de nos chiens ont eu l'occasion de jouer les stars en défilant sur le podium en compagnie de leur accompagnateur du jour, petits et grands ont été applaudis, et ont su montrer qu'ils savaient être sociables avec des inconnus à 2 ou à 4 pattes, même devant un public nombreux.

Gaïa, Nougat, Titi, Léo, Nono, Level, Nebio, Marley, Ninou, Laïka, Mickey, et Rex ont ainsi eu l'occasion de se faire admirer et de donner aux spectateurs l'envie de les retrouver au refuge. Deux adoptions ont ainsi pu être concrétisées.

Bilan de l'opération « semaine du chien » :

Des documents informatifs concernant le refuge et son fonctionnement, ainsi que les règles appliquées en fourrière, ont été distribués, et complétés verbalement par les personnes tenant la permanence au stand mis à notre disposition par les organisateurs de cette manifestation. Le public s'est montré intéressé, et plutôt favorable.

Par ailleurs, le résultat de la collecte de croquettes organisée sur place s'élève à :
1 750 kg
et les ventes de capsules et tickets « paniers garnis » à : 1 700 €

Le printemps est là !

**Comme les années précédentes,
vous êtes cordialement invités à participer aux**

PORTES OUVERTES

Pour cette année, donc, rendez-vous au refuge,

Le samedi 13 Mai 2017,

à partir de 14h,

et le dimanche 14 Mai 2017,

à partir de 10h.

**Vous y trouverez les stands habituels, buvette, restauration,
brocante, ainsi que les stocks de surprises à gagner en vous
laissant tenter par nos enveloppes (toutes gagnantes !!!)**

LA VIE DU REFUGE...

...à propos de l'Assemblée Générale.

Vous êtes adhérent(e), la vie du refuge vous intéresse, vous avez déjà participé à certaines tâches, pourquoi ne pas vous impliquer davantage en posant votre candidature au conseil d'administration. Conditions requises : être à jour de ses cotisations, 2016 et 2017, et avoir prouvé par ses actions son dévouement à la cause animale.

Utiliser svp, le bordereau ci-dessous, à remettre au secrétariat avant le 7 mai 2017, merci.

.....
Mme, M., Melle,

Nom.....

Prénom.....

Adresse postale.....

.....
date :.....signature.....

Soumet sa candidature pour intégrer le Conseil d'Administration de l'A.C.P.A., au vote de l'Assemblée Générale annuelle du 7 juin 2017, qui se tiendra salle Valmy, rue Flandres-Dunkerque, à Châlons-en-Champagne, à 20h.

Athos 11, page 6

Quelques vérités désagréables... « Le chat va se débrouiller », c'est l'excuse hypocrite que le maître peu scrupuleux avance quand il laisse son animal vagabonder, ou qu'il l'abandonne à son sort lors d'un déménagement. En effet, il se débrouille, il squatte les sous-sols, les vides sanitaires, les bosquets, se nourrit de ce qu'il trouve, de nos déchets, ou des rongeurs que nos déchets attirent, se regroupe en colonies où s'échangent coups de griffes et maladies, où les rencontres mâles-femelles produisent des portées de chatons, qui, pour n'avoir pas eu de contact avec l'humain dans leurs premières semaines de vie, ne seront pas « imprégnés », et resteront sauvages, agressifs et inaptes à l'adoption.

Alors, devant la misère de ces animaux errants, quelques bonnes âmes entreprennent de les nourrir. Est-ce mieux que rien ? ou le remède proposé peut-il se révéler pire que le mal ?

Il faut y penser sérieusement avant de s'engager dans une opération plus complexe qu'on pourrait le croire.

Si on se contente de disposer à l'intention des chats errants croquettes et pâtées, on est d'abord en infraction, puisque la loi l'interdit, ensuite on a mis en place les conditions d'une situation qui va très vite devenir ingérable. En effet « radio minet » fonctionne très bien, et en très peu de temps les 3 ou 4 chats visibles seront accompagnés par d'autres, moins visibles, plus nocturnes, qui généreront des nuisances pour le voisinage. Lequel voisinage se tournera vers les pouvoirs publics pour qu'ils fassent cesser le désordre.

Par ailleurs, la constitution de colonies de chats sans maître, ni vaccinés, ni déparasités, ni soumis aux tests de dépistage des maladies qui sévissent de manière endémique chez les chats, et dont certaines sont transmissibles à l'homme, va entraîner une plus grande contamination, par la multiplication des occasions de rencontre, et de bagarres bruyantes, parfois très violentes.

Sans compter la multiplication des portées indésirables qui ne feront qu'aggraver le problème en amenant « sur le marché » des chatons n'ayant jamais rencontré l'humain, et très difficiles à socialiser.

Mener une action cohérente suppose que pour chaque chat, on est prêt à investir un budget dans lequel ce n'est pas la nourriture qui pèse le plus, mais les mesures complémentaires indispensables : vaccins 25€, stérilisation, de 50 à 120 € selon qu'il s'agit d'un mâle ou d'une femelle, identification par puce électronique, et enregistrement de la personne responsable, environ 50 €, sans oublier les rappels annuels, les traitements antiparasitaires, les petits bobos à soigner, etc... Qui prendra ce budget en charge, si on s'engage à l'aveuglette ? La collectivité publique ? L'association locale ? pour quelles raisons ?

Est-ce qu'il n'est pas un peu irresponsable de renvoyer aux collectivités associatives ou publiques la charge de compenser financièrement des opérations qu'elles n'ont pas programmées, et pour lesquelles elles n'ont pas, bien souvent, été consultées ?

Triste constat du résultat de l'irresponsabilité des uns et de l'incohérence des autres : arriver à force d'exaspération devant l'augmentation des nuisances félines, à rendre impopulaire, voire insupportable, pour l'opinion publique, une espèce animale indispensable dans la nature comme dans les villes, dans la lutte toujours renouvelée contre les rongeurs.



C'est pas moi le shérif, nos enquêteurs non plus, mais en cas de plainte ils vont voir ce qui se passe...

Comme association reconnue d'utilité publique, une association de protection animale est fondée à enregistrer des plaintes de particuliers signalant des cas de maltraitance animale, plaintes qu'elle peut et doit répercuter aux services de police quand les faits sont avérés.

C'est le rôle de notre équipe d'enquêteurs, qui se déplacent pour rencontrer les personnes faisant l'objet de signalement et effectuer sur place une analyse des faits signalés.

Il y a en moyenne une centaine de plaintes par an, soit environ 2 par semaine. Dans 80% des cas, même s'il est nécessaire de vérifier les faits, il s'agit soit de l'expression de conflits de voisinage, de dénonciation calomnieuse, ou de l'interprétation erronée de la situation faite à un animal.

Restent les 20%, qui correspondent malheureusement à une triste réalité, dont l'origine est plus souvent encore la négligence ou l'ignorance des besoins réels des animaux, concernant leur nourriture, leurs conditions d'hébergement, leur état sanitaire...plus que des brutalités volontaires et caractérisées.

Les enquêteurs endossent alors un rôle de médiateur, dispensent conseils et avertissements, complètent leur action par une autre visite, pour faire revenir la situation vers un état plus normal et apaisé.

De la même manière, ils peuvent être amenés à ramener le calme entre les protagonistes de conflits générés par la garde occasionnelle d'un animal, le propriétaire légal et le gardien temporaire s'opposant sur leur rôle envers l'animal mis en cause.

En complément, une autre équipe s'occupe du suivi des animaux récemment placés, et leur rend visite chez leur nouvelle famille.

Comme chaque année, vous êtes cordialement invités à participer

à l'Assemblée Générale

qui se tiendra le 7 juin 2017, à 20h, salle Valmy, rue Flandres-Dunkerque,

à Châlons-en-Champagne.

Ordre du jour

- 1) Rapport moral.***
- 2) Compte-rendu de l'A .G. 2016, Approbation et vote.***
- 3) Rapport d'activité, débat et vote.***
- 4) Rapport financier, débat et vote.***
- 5) Postes à pourvoir au Conseil d'Administration : Candidatures et vote.***
- 6) Questions diverses.***

Le refuge « Charlotte Even » en chiffres.

Qu'on aborde la réalité d'une manière ou d'une autre, il arrive inévitablement un moment où les faits s'expriment en chiffres, ce qui a l'avantage d'être vérifiable, et permet d'analyser une situation avec objectivité.

Le refuge, donc, en chiffres, c'est d'abord en permanence une cinquantaine de chiens, en moyenne, et autant de chats, hébergés, soignés et nourris, avec des variations imprévisibles, au gré des abandons, des arrivées en fourrière, des captures d'animaux errants...

Ce sont 8 employés, qui assurent les soins aux animaux, l'entretien des locaux, la gestion administrative indispensable :

Soit, en dépenses incompressibles, pour l'exercice 2016 :

163 916 € de charges liées à l'emploi,
29 046 € de frais vétérinaires, soins, vaccins, stérilisations,
5 979 € pour l'entretien des lieux, réparations et services,
(hors investissements et grosses réparations)
6 677€ en fourniture d'énergie,
837 € en eau et frais d'assainissement,
Sans oublier les 6 408 tonnes de croquettes consommées.

Les recettes, elles, sont variables, et proviennent essentiellement des dons, et cotisations versés par les adhérents (hors legs exceptionnels), ainsi que des contributions demandées pour les adoptions, les abandons, les pensions pour chiens.

L'aide publique provient des versements effectués par les communes liées au refuge par convention pour la tenue de la fourrière. (97 communes, à l'heure actuelle.)

La C.A.C .s'acquittant de la plus importante part de ces financements publics.

Une aide non négligeable est également apportée par les bénévoles, en collectes de nourriture, en ventes diverses, en participation aux journées « Portes Ouvertes » ainsi qu'à l'entretien courant.

Recettes pour l'exercice 2016 :

Remboursement par la C.A.C. (salaires, vétérinaires, produits entretien) : 42 434 €
Remboursements divers, dont contrats aidés : 7 257 €
Subvention Fourrière : 5 323 €
Provenant des collectivités publiques.
Cotisations : 25 223 €
Dons : 6 638 €
Adoptions : 28 705 €
Pensions : 19 963 €
Fourrière : 6 031 €
Provenant de l'activité du refuge.

Au cours de l'année précédente, grâce au service « Fourrière », le refuge a permis à 112 chiens et 13 chats de retrouver leur famille.

L'efficacité ne pourrait qu'être augmentée, si les animaux étaient identifiés, conformément à la loi, y compris les chats, et si les propriétaires mettaient leurs coordonnées à jour auprès des fichiers nationaux, en cas de déménagement de la famille, ou quand l'animal est cédé à un autre propriétaire.

Travaux indispensables prévus pour 2017 :

Démolition et réfection des dalles dans les boxes du milieu, ainsi que des rigoles d'évacuation : 21 612 €, TTC

Réparations diverses dans les boxes situés à droite près de l'entrée, maçonnerie et traitement des aciers : 3 224,40 € TTC

Ces travaux devraient être réalisés pour l'été 2017, par la société APRILE.

Mention spéciale...

A Nicole et Roseline, qui se démènent depuis des années pour organiser collectes de nourriture et ventes diverses. Elles étaient au centre Leclerc les 3 et 4 mars, les 10, 11, 15, 16 mars à Carrefour, les 24, 25, 26 mars à Jardiland, les 1^{er} et 2 avril à Cercle Vert.

Au cours de l'année 2016, leurs différentes actions ont contribué pour environ 1 500 € aux finances du refuge. BRAVO et MERCI !!!

BRAVO et MERCI également à Thomas qui organise également chaque année des actions similaires à l'Intermarché de Courtilsols, en général avant Noël.

Rappel : les vacances de votre animal favori ça se prépare, si vous comptez le mettre en pension, pensez à réserver en temps utile, si vous comptez l'emmener avec vous, pensez à vous renseigner sur les conditions d'accueil surtout pour l'étranger, dans un cas comme dans l'autre, pensez à vérifier la validité de ses vaccins.